

Danblon, Emmanuelle, Victor Ferry, Loïc Nicolas & Benoît Sans (éds). 2014. *Rhétoriques de l'exemple. Fonctions et pratiques* (Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté)

Paola Paissa



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/aad/1989>

DOI: 10.4000/aad.1989

ISSN: 1565-8961

Publisher

Université de Tel-Aviv

Electronic reference

Paola Paissa, « Danblon, Emmanuelle, Victor Ferry, Loïc Nicolas & Benoît Sans (éds). 2014. *Rhétoriques de l'exemple. Fonctions et pratiques* (Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté) », *Argumentation et Analyse du Discours* [Online], 14 | 2015, Online since 09 April 2015, connection on 22 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1989> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.1989>

This text was automatically generated on 22 September 2020.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Danblon, Emmanuelle, Victor Ferry,
Loïc Nicolas & Benoît Sans (éds).
2014. *Rhétoriques de l'exemple.*
Fonctions et pratiques (Besançon :
Presses Universitaires de Franche-
Comté)

Paola Paissa

REFERENCES

Danblon, Emmanuelle, Victor Ferry, Loïc Nicolas & Benoît Sans (éds). 2014. *Rhétoriques de l'exemple. Fonctions et pratiques* (Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté), 158 p., ISBN 978-2-84867-477-3

- 1 Ce recueil d'études se pose sous l'enseigne d'une « épistémologie ouverte des disciplines », comme l'affirment les coéditeurs dans leur introduction (« Une enquête au cœur de la raison humaine », p. 7-13). En effet, le volume regroupe des contributions issues de plusieurs domaines du savoir (littérature, histoire, linguistique, droit, sciences cognitives), les auteurs ayant accepté le défi de conjuguer la perspective spécifique de leur approche disciplinaire avec l'objectif général de définir le statut et les fonctions de l'exemple, un procédé rhétorique que les coéditeurs du recueil n'hésitent pas à qualifier de « catégorie universelle du raisonnement humain » (p. 7).
- 2 L'ouvrage s'ouvre par une réflexion sur le « démarrage » des *Essais* de Montaigne, c'est-à-dire sur la fonction des exemples historiques illustrés dans les quinze premiers chapitres du livre (Francis Goyet, *Le démarrage des Essais : la séduction par les exemples*, p. 15-37). Après avoir éclairci que, dans la conception de Montaigne, conformément à la

tradition rhétorique remontant à Aristote et à Quintilien, l'exemple par excellence est justement l'exemple historique¹, Goyet assigne à celui-ci la fonction de séduire et d'accrocher le lecteur. S'appuyant sur la *Rhétorique à Alexandre*, traité qui à l'époque de Montaigne était attribué à Aristote, Goyet tire profit de la distinction traditionnelle entre thèse endoxale et thèse paradoxale, à côté de laquelle il propose l'opposition de règle pratique vs règle morale. Il montre ainsi que les exemples illustrés dans l'exorde des *Essais* sont souvent des contre-exemples, parvenant à libérer le lecteur de l'ornière de la logique pratique et prévisible (notamment dans les domaines de la politique et des arts militaires) pour le faire accéder à l'infinie variabilité de l'*inusitatum*, du contingent, du « contre-monde ». En outre, les exemples choisis par Montaigne dévoilent l'importance qu'assume pour lui le plan de la morale individuelle : les *Essais* dessinent un monde faisant « rimer historique et héroïque » (p. 33), ce qui – ajoutons-le – est sans doute le choix le plus propice à introduire le thème de la mutabilité et de la facticité du Moi, représentant, comme le précise le célèbre avertissement au lecteur, la « matière même » du livre.

- 3 Montaigne est également convoqué dans l'article suivant de Marc Angenot (« L'exemplum dans l'idéologie, ou l'Affaire Dreyfus avant 1894 », p. 39-59), qui choisit l'incipit du chapitre « Des cannibales » (*Essais*, I, 30) pour illustrer le fonctionnement prototypique de l'exemple « classique » (en cinq lignes, on passe de l'évocation d'un cas singulier à une conclusion à caractère général, ayant fonction de thèse ou de maxime). Or, si quelques perplexités peuvent surgir à propos de la représentativité de Montaigne dans sa conception de l'exemple², le renversement de perspective que propose Angenot, en traitant de l'exemplarité de l'Affaire Dreyfus, est tout à fait convaincant et suggestif. En effet, grâce à la reconstruction du climat antisémite précédant l'éclatement de l'Affaire, Angenot parvient à démontrer que l'exemple peut aussi parfois constituer une preuve *ex post*, se présentant comme la manifestation vivante d'un « portrait-robot », qu'une construction interdiscursive bien orchestrée avait en quelque manière prédéterminée. Le travail de récupération d'une série d'indices, repérables dans les pamphlets et dans la presse, notamment *La libre parole*, au sein de la France « enjuivée » des années 1880-90³ (références au personnage du militaire Juif, lâche et espion, issu à la fois du stéréotype ancien du « Juif traître » et des préjugés plus récents sur le « Juif cosmopolite », adepte du « complot mondial »), permet à Angenot d'illustrer l'efficacité heuristique de quelques notions relatives au fonctionnement de l'idéologie, qu'il avait déjà proposées dans d'autres études. Il s'agit de l'effet de « dissémination », évoqué ici pour décrire la diffusion des traces de l'idéologie antisémite et leur pénétration dans le discours social, mais aussi du « prophétisme moderne », c'est-à-dire du dispositif rhétorique de la prophétie, par lequel les idéologies « remplissent une fonction d'induction auto-réalisatrice » (p. 59). Dans ce réseau discursif de type prédictif, l'exemple en vient à occuper *a posteriori* la case vide prédisposée par un interdiscours convergent et contraignant. Il ne cesse cependant pas d'être un exemple, puisqu'il combine les traits de la singularité (le cas avéré) et de la généralité (le cas fantasmé, dont on attend la réalisation effective).
- 4 Si le *pathos* est le levier fondamental du processus d'exemplarité à rebours qu'analyse Angenot, la contribution suivante nous convie au cœur du *logos*. En fait, Fabrice Clément (« Pourquoi les exemples “marquent”-ils l'esprit ? Vers une approche cognitive des effets rhétoriques », p. 61-80), se situe dans la perspective des sciences cognitives, poursuivant l'objectif de trouver les « soubassements » mentaux responsables de l'efficacité rhétorique de l'exemple. Son analyse passe donc en revue

une série de processus cognitifs et métacognitifs à l'œuvre dans la phase de la réception de tout propos d'autrui : la « vigilance épistémique », effectuant un filtrage de leur fiabilité, les « représentations tenues pour vraies » (RTPV), ensemble de croyances acquises de manière préalable et semi-conscientes, le « feeling of knowing », dispositif métacognitif qui prédispose à l'acceptation ou au refus des témoignages, selon leur degré de conformité aux attentes en tout genre (y compris formelles), relatives à tout ce qui, provenant de l'extérieur, s'offre à notre connaissance. Reprenant la division perelmanienne entre exemple proprement dit, illustration et modèle, Clément montre que l'efficacité des exemples dépend de la « facilité avec laquelle ils vont justement entrer en consonance avec des RTPV qui sont déjà là » (p. 76). L'analyse d'une affiche à caractère xénophobe de l'UDS, diffusée lors de la campagne référendaire menée en Suisse en 2010, en vue du renforcement des mesures dissuasives contre les étrangers, illustre parfaitement l'agencement des mécanismes cognitifs mis en lumière par Clément, le pouvoir persuasif de l'affiche résidant dans la mobilisation de trois typologies différentes de RTPV. Le projet ambitieux auquel Clément fait allusion, à la fin de sa contribution, vise à élaborer une « théorie naturaliste » globale de l'efficience rhétorique, qui puisse tenir compte à la fois des processus cognitifs et des motivations émotionnelles.

- 5 C'est en revanche la question générique qui se trouve au cœur de la contribution d'Alain Rabatel (« Raconter un événement inédit et exemplaire : "Auschwitz et après" de Charlotte Delbo », p. 81-105), dont le but est de prouver la valeur argumentative de la narration. S'appuyant sur l'expérience d'Auschwitz relatée par Delbo, Rabatel avance l'hypothèse que « les violences traumatisantes requièrent le prisme élaboratif du récit de témoignage » (p. 81)⁴. A partir de la réflexion, très actuelle en analyse du discours, de la définition et de la nomination de l'événement⁵, des tensions qui le traversent et lui confèrent une « structure d'intelligibilité évolutive » (p. 86), Rabatel élucide les modalités par lesquelles un fait inédit et impensé tel que l'extermination se construit dans le témoignage narré comme un « événement exemplaire ». Sont ainsi pris en considération des traits stylistiques fort connus de Charlotte Delbo (le « désordre narratif », les « distorsions » de la fréquence singulative et itérative des actions, le dialogisme de la re-présentation, les phénomènes de « double voie » et de dédoublement des postures énonciatives) afin de mettre au jour comment la narration de la violence sort le cas singulier du statut « d'occurrence », pour le faire entrer dans une « classe ». C'est la notion de point de vue, à laquelle Rabatel a consacré tant d'études éclairantes, qui s'avère centrale dans la démonstration que développe l'article, autant que dans sa conclusion générale : « l'être humain doit travailler son aptitude à endosser des points de vue différents, à les jauger, et ainsi à mieux comprendre les facettes des objets comme les raisons des autres » (p. 104). C'est par ailleurs au nom de cette indispensable plasticité des points de vue que Rabatel fait allusion au célèbre interrogatif « Sterben Sie ? » / « Meurent-ils ? » de Heidegger, reprenant la question controversée de son interprétation⁶.
- 6 L'article suivant (Sébastien McEvoy, « Le précédent : de la Rhétorique d'Aristote à la common law », p. 107-132) nous amène dans le domaine du droit et précisément du discours judiciaire caractéristique de la tradition anglo-saxonne : la *common law*, qui s'oppose à la *statute law*. Dans une première partie, l'étude reprend l'analyse de la *Rhétorique* d'Aristote que l'auteur a déjà développée dans son volume de 1995, pour prouver que le système aristotélicien est inadéquat à expliquer le discours issu de la *common law*. Plusieurs problèmes interprétatifs de la *Rhétorique* sont abordés pour

étayer cette hypothèse : McEvoy démontre d'abord que le système aristotélien n'a pas été construit « dans le vide de l'universalisme », mais pour servir l'exercice de la persuasion dans le cadre de la Cité athénienne du IV^e siècle av. J.-C., c'est-à-dire une démocratie directe (stochocratique), fonctionnant en régime de séparation des pouvoirs. Quelques-unes des principales dichotomies d'Aristote (dialectique vs rhétorique, discours scientifique vs rhétorique, genres discursifs vs preuves logiques⁷, auditoire à compétences spécifiques vs générales) sont donc revisitées, pour aboutir à l'idée d'une atténuation de l'opposition induction/déduction qui, déjà inscrite dans la *Rhétorique*, se confirmerait dans l'interprétation qu'en propose Quintilien. L'articulation induction/déduction et, partant, la question du rapport du cas particulier à la loi générale, fait l'objet de la deuxième partie de l'article, qui se concentre sur la notion de « précédent » dans l'exercice de la *common law*. Dans cette partie, McEvoy prouve que les considérations aristotéliennes portant sur l'exemple peuvent contribuer à fournir une meilleure définition du précédent jurisprudentiel anglais : la fonction de la narration dans l'évocation des faits, l'exercice nécessaire de la créativité des juges face à des cas nouveaux, la possibilité que l'opposition inférentielle induction/déduction se double du recours à l'abduction, permettent à McEvoy de s'interroger sur le degré de généralité et d'abstraction auxquels se situent respectivement l'exemple aristotélien et le précédent de la *common law*. Tous deux se baseraient en effet sur un raisonnement analogique, la question restant ouverte d'établir à quel moment le précédent acquiert « force de loi », tout en passant du niveau analogique « de la partie à la partie » (exemple) au niveau analogique « de la partie au tout », « niveau à partir duquel le raisonnement déductif devient possible » (p. 128).

- 7 La question du point d'articulation entre induction et déduction, particularité et généralité, représente également le point de départ du dernier article du volume (Ekkehard Eggs, « L'argument par l'exemple, l'exemplum et l'appropriation du passé. A propos des "Justes de France" », p. 131-151). Refusant l'attitude sceptique de Montaigne sur la portée généralisante des exemples, Eggs pose d'emblée que « les inférences par l'exemple sont incontournables – non seulement pour organiser notre vie quotidienne mais aussi pour développer une mémoire collective qui nous permette de narrer notre Histoire » (p. 133). C'est donc afin de mieux illustrer la contribution de l'exemple à la construction d'une mémoire collective que Eggs organise son travail en deux parties. Dans un premier temps, il prend en compte, à son tour, la théorie du *paradeigma* d'Aristote, proposant un schéma de la structure logique de l'argument par l'exemple et montrant que celui-ci englobe « une induction et une déduction implicites » (p. 136), les deux mouvements étant cognitivement présents. Ensuite, il décrit les caractéristiques de l'« exemple exemplaire », c'est-à-dire de l'« exemple héroïque », montrant ses rapports avec la forme de l'exemple antique et médiéval et sa persistance à l'époque actuelle. Dans un deuxième temps, le recours à cette typologie d'« exemple héroïque » est investigué à propos de la journée nationale en hommage aux « Justes de France ». Cette analyse fournit à Eggs l'occasion de dévoiler quelques simplifications, fonctionnelles à l'instauration d'une mémoire collective propre à la réconciliation nationale : avant tout, la « condensation sémantique » suggérée entre les « Justes » et les « Résistants » (dénomination choisie dans le but d'exploiter la connotation positive de ces derniers et de l'étendre aux « Justes », dans leur généralité), ensuite le moule argumentatif par trop facile « il y a eu de l'ombre » (la Collaboration), mais « aussi et surtout de la lumière » (les Justes), un schéma argumentatif qu'illustre bien l'allocution de Chirac, prononcée lors de la Commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv, en 1995). Des

considérations fort pertinentes, concernant la dimension de l'héroïsme individuel vs celle de la responsabilité politique et historique d'un pays sont alors formulées, qui permettent de dresser une comparaison entre la mémoire collective française et allemande face à la Shoah, ainsi que d'amorcer une discussion stimulante sur le niveau de légitimité auquel peut se situer la généralisation de « l'exemple exemplaire » (ou « héroïque »), pour ne pas entraîner des mystifications et des amalgames fâcheux. A cette fin, s'avère révélateur un traité du 12^e siècle, la *Rhetorica Ecclesiastica*, et l'ensemble des *topoi* réfutatifs qui y sont contenus, notamment celui de « l'ethos différent », interdisant de mettre sur le même plan la victime et le bourreau, même après sa défaite.

- 8 En conclusion, la lecture de ce petit volume est à recommander à plusieurs titres. Avant tout, parce que le recueil enveloppe le lecteur dans un emboîtement séduisant : tous les articles faisant état d'une réflexion générale, doublée de l'analyse d'une situation et d'une occurrence pratique, l'exemple y joue toujours, en même temps, le rôle d'objet de l'observation et d'objet d'une constante mise en abîme. Deuxièmement, parce que l'étendue et l'importance des questions qui sont soulevées dans les contributions réunies ici justifient pleinement la définition de l'exemple que donnent les coéditeurs dans leur *Introduction* : ce procédé rhétorique constitue « la solide pierre angulaire de la raison humaine », voire « l'incarnation même du rôle de passeur qui réside au plus profond de l'activité rhétorique » (p. 8). L'hypothèse forte formulée dans les premières pages, qu'il existerait « une rhétorique profonde » (p. 12) qui est, « comme le disait Aristote, *de toutes les disciplines* » (p. 7) et qui représenterait, par conséquent, le noyau de l'humanisme, apparaît parfaitement légitime à la fin de la lecture. C'est là, en tout cas, la conviction à laquelle nous souscrivons pleinement.

BIBLIOGRAPHY

Angenot, Marc. 1989. *Ce qu'on dit des Juifs en 1889 : antisémitisme et discours social* (Paris : Presses Universitaires de Vincennes)

Ferry, Victor. 2011. « La pertinence de l'exemple historique pour la délibération », Victor Ferry, Benoît Sans & Alice Toma (éds), *Etudes sur l'exemple (Diversité et identité culturelle en Europe 8 : 2)*, 120-137 [en ligne : <http://www.mlr.ro/ro-dice.html>]

McEvoy, Sébastien. 2005. *L'invention défensive. Poétique, linguistique, droit* (Paris : Métailié)

Paissa, Paola. 2001. « Dérivation et péjoration : la xénophobie à travers un réseau morphosémantique », Danielle Lévy (éd), *Les discours de l'altérité : dévoilements et recouvrements (Hétéroglossia 7)*, 115-139

Rastier, François. 2009. « De primo Levi au chic nazi. Entretien avec Georges-Elia Sarfati », *Controverses* 10, 134-165

Stierle, Karlheinz. 1972. « L'Histoire comme Exemple, l'Exemple comme Histoire. Contribution à la pragmatique et à la poétique des textes narratifs », *Poétique* 10, 176-198

NOTES

1. Un colloque international concernant l'exemple historique se tiendra au mois de mai 2015 à l'Université de Enna (Kore). Le colloque est coorganisé par l'équipe ADARR (Tel Aviv) et le groupe italien AD-DORIF. Voir le programme au lien suivant : <http://humanities.tau.ac.il/adarr/fr/2013-01-31-10-45-05/nos-colloques/489-l-exemple-historique-dans-le-discours>
 2. Dans ce même recueil, outre l'article de Goyet, celui de Eggs fait allusion à la défiance de Montaigne quant au pouvoir généralisant des exemples. Sur la question, on peut voir en outre Stierle (1972), qui illustre bien l'emploi original et anti-classique que fait Montaigne de l'exemple : d'après Stierle, une tension conflictuelle singulier/général traverse *Les Essais*, dont Montaigne tire des effets esthétiques.
 3. Pour une étude plus ample de la question, cf. Angenot 1989. Sur les formations néologiques antisémites issues de la dérivation morphologique à la fin du 19^e siècle, voir Paissa 2001.
 4. C'est par ailleurs l'idée de la « stylisation » nécessaire, à laquelle fait allusion Primo Levi (entre autres, dans le premier chapitre de *I sommersi e i salvati*, Torino, Einaudi, 1986).
 5. Cf., dans ce même numéro 14 de AAD, Lorella Sini, « Événements, discours, médias ».
 6. Alain Rabatel fait référence à l'interview accordée à Georges-Elia Sarfati par François Rastier, publiée dans la revue *Controverse* (2009), dans laquelle ce passage de Heidegger est condamné comme une justification de l'anéantissement. Rabatel parvient à nuancer cette position (qu'il simplifie peut-être à l'excès), grâce à l'hypothèse selon laquelle la souplesse des points de vue permet de comprendre et éventuellement de réfuter les paroles du philosophe allemand à un autre niveau qu'à celui où elles sont généralement reçues.
 7. La question de la relation entre catégories discursives et preuves logiques est traitée également dans un article de Victor Ferry (2011), qui se concentre sur le rapport existant entre genre délibératif et exemple historique. L'article de Ferry a été publié dans un recueil d'études sur l'exemple issu, comme ce volume-ci, des travaux du groupe bruxellois du GRAL.
-

AUTHORS

PAOLA PAISSA

Università di Torino